Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261103-DLIB_202610_05-DE

Pluguffan Pluguen
Au coeur de la Cornouaille
E-Kreizh Kerne

COMMUNE DE PLUGUFFAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
22/10/2026

N° : 2026-10-05
Domaine d'intervention : 7.3
Nomenclature « Actes »

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 27
Représentés : 0
Votants : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pluguffan, dument convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Etaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique, M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme RAOUL Viviane.
Etaient absents excusés : 0
Pouvoirs : 0
Etaient absents : 0

Mme LE LAN Mariannick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Reversement d'une subvention à l'OGEC Notre Dame de Grâce

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté du Département du Finistère portant attribution à la commune de Pluguffan d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 911 € dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques
Educatifs », en date du 9 mars 2026 ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 07 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261103-DLIB_202610_05-DE

CONSIDERANT que le Département du Finistère a attribué à la commune de Pluguffan une subvention d'investissement de 6 911 € au titre du dispositif « Territoires Numériques Educatifs » ;
CONSIDERANT que cette subvention fait suite à une demande formulée par l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Notre Dame de Grâce pour la réalisation de son projet numérique éducatif ;
CONSIDERANT que le Département ne pouvant procéder au versement direct de cette aide à l'OGEC, la commune de Pluguffan en est bénéficiaire afin d'en assurer le reversement au bénéficiaire final ;
CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de régler par délibération les affaires de la commune et d'autoriser, en conséquence, le reversement de cette subvention à l'OGEC Notre Dame de Grâce ;
Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Le conseil municipal**,** après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

- **AUTORISE** le reversement à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école Notre Dame de Grâce de la subvention d'investissement d'un montant de 6 911 € attribuée à la commune de Pluguffan par le Département du Finistère dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques Educatifs » ;
- **PRECISE** que ce reversement interviendra dans la limite du montant effectivement perçu par la commune au titre de cette subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 octobre 2026
Certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire,
Pascal LINCOT